



proposition de cdi pour un interimaire

Par **nierfeix**, le 17/01/2013 à 17:18

Bonjour,

J ai plus de 50 ans, suis inscrit a pole emploi et travaille actuellement en tant qu interim. La ste pour laquelle j effectue une mission veut m embaucher en cdi... seulement ma boite interim reclame un du au patron....

J estime que je ne suis pas une chose qu on negocie comment pourrai je faire pour avoir mon cdi sans que mon patron ne verse quoiquece soit a la boite interim...

Par avance je vous remercie et vous prie de recevoir mes sinceres salutations.

Par **P.M.**, le 17/01/2013 à 18:27

Bonjour,

Vous pourriez communiquer à l'entreprise utilisatrice cette disposition légale et vous prévaloir de l'[art. L1251-44 du Code du Travail](#) :

[citation]Toute clause tendant à interdire l'embauche par l'entreprise utilisatrice du salarié temporaire à l'issue de sa mission est réputée non écrite.[/citation]